

Date : 22 mars 2012
Note DRH/2012 - 18/ /BM/FM/EG

A L'ATTENTION DE

**L'ensemble du personnel de MISTRAL
Habitat**

DE LA PART DE

**Monsieur Benoît MONTINI
Directeur Général**

Objet : Congés et absences.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Lors de la mise en place du logiciel de gestion du temps - XTIME, une note de service avait été adressée à l'ensemble du personnel de MISTRAL Habitat concernant la pose des congés.

Par la présente, il est réitéré :

- pour un jour ou deux de congé, la demande doit être faite au minimum 48 heures ouvrées avant et le Responsable a 48 heures pour répondre (exemple : pour un congé le lundi, la demande doit être faite au plus tard le mercredi précédant);
- pour trois à huit jours de congé, la demande doit être faite au minimum deux semaines avant et le Responsable a une semaine pour répondre ;
- pour des périodes plus longues, la demande doit être faite au minimum un mois avant et le Responsable a deux semaines pour répondre.

Si dans le délai de réponse, les congés ne sont pas validés par le Responsable, ils seront considérés **comme non acceptés**.

Par ailleurs, pour un congé exceptionnel d'une journée posé en urgence par l'agent ou le salarié, il appartiendra au Responsable de valider ou non cette journée, ce dernier devant établir auprès de sa direction un rapport justificatif de cette validation exceptionnelle.

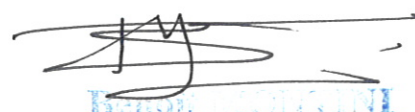
Si le rapport de justification n'était par ailleurs pas fourni, ils seront considérés a posteriori comme non acceptés.

Toutefois, et vu le nombre d'agents et de salariés qui téléphonent le jour même en demandant à ce qu'il soit posé un jour de congé car ils ne peuvent pas venir travailler, j'ai décidé que cette pratique n'aurait plus lieu au sein de notre organisme car cela a souvent pour effet de désorganiser les services.

L'agent ou le salarié qui n'aura pas de justificatif valable à présenter à son Responsable se verra retenir une journée de travail sur son bulletin de salaire.

J'en appelle donc à la responsabilité de chacun afin d'assurer la continuité des services.

Le Directeur Général

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Benoît Montini', is written over a blue printed name 'BENOÎT MONTINI'.